

PROVINCE
de LIEGE

ARRONDISSEMENT
de HUY



COMMUNE
de
VERLAINE

OBJET :

Modification du
REGLEMENT
COMMUNAL DES
CIMETIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 7 mars 2016

Présents : H. JONET, Bourgmestre,
V. GERDAY, H. COMIJJN-BUTTIENS, D. DELVAUX, Echevins
P. DANZE, Président CPAS
G. TOSSENS, B. DESSART, B. FRANCK, ~~M. LAMOLINE~~, M. ALGOET,
D. FRAITURE, PH. BYVOET, G. POTY, conseillers.
I. DOYEN, Directrice générale

Le Conseil communal,

Vu le décret du 6 mars 2009 abrogeant en Région wallonne la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures,

Vu l'Arrêté ministériel du 29 octobre 2009, publié au moniteur belge du 24 novembre 2009,

Vu sa délibération du 5 novembre 2012 par laquelle il décide d'arrêter le nouveau règlement communal sur les cimetières ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE :

d'insérer un nouvel article 49 audit règlement :

ART 49 : Pour toute concession en caveau, un cercueil avec enveloppe en zinc intérieure est obligatoire, pour des raisons sanitaires, d'hygiène et de sécurité. Cette enveloppe intérieure est par contre interdite lors de toute inhumation d'un cercueil en pleine terre. Il est également demandé aux entreprises de pompes funèbres de favoriser au maximum les cercueils permettant la décomposition naturelle des corps.

et d'adapter la numérotation des articles suivants du règlement.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
I. DOYEN

Le Bourgmestre,
H.JONET

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
I. DOYEN

Le Bourgmestre,
H.JONET